

VILLE DE PERPIGNAN

APPEL À PROJET

*L'ART PREND L'AIR*

5<sup>e</sup> ÉDITION

2025

**Fin des candidatures le 27 janvier 2025.**



## PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET 2025

Pour sa 5<sup>e</sup> édition, *L'Art Prend L'Air* revient dans les rues de Perpignan avec pour la première fois une **thématique en rapport avec Salvador Dalí**. En 2025, Perpignan fête les 60 ans du voyage triomphal de Dalí avec de nombreux événements tout au long de l'année. L'idée a germé de faire un clin d'œil *street art* à cette journée extravagante et surréaliste qui mobilisa tout un département le 27 août 1965.

Durant cette journée délirante, Dalí décrète dans un discours resté célèbre que le centre du monde se trouve à la gare de Perpignan. Si vous le souhaitez, un lien est disponible sur la page de l'appel à candidature pour visionner un documentaire qui retrace les différentes étapes de ce voyage insolite et dalinien.

Il faudra développer un projet artistique en lien direct ou indirect avec cette journée en proposant votre propre centre du monde. Votre proposition pourra être inspirée par l'univers dalinien de cette journée ou simplement proposer votre version personnelle de ce que représente pour vous le centre du monde. Cette création devra être représentative de votre propre univers stylistique et ne pas tomber dans la reproduction d'œuvres de Dalí.

La particularité de cette manifestation réside dans l'interaction entre l'artiste et le public qui peut suivre en direct l'évolution du projet artistique jusqu'à l'œuvre finale. Une fois achevées, les œuvres resteront en place dans la ville jusqu'au 25 mai.

## INFORMATIONS TECHNIQUES ET PRATIQUES

La Ville de Perpignan lance un appel à projet s'adressant aux street artists d'Occitanie et de Catalogne sud pour réaliser une œuvre originale sur une structure rectangulaire. Huit structures de 25 m<sup>2</sup> chacune seront installées en centre-ville de Perpignan.

Les candidatures devront nous parvenir **avant le lundi 27 janvier 2025 dernier délai**. Huit projets seront sélectionnés par un jury pour participer à *L'art prend l'air 2025*.

Les huit lauréats devront réaliser leurs œuvres **du jeudi 20 au dimanche 23 mars 2025**. Les structures resteront en place jusqu'au **dimanche 25 mai**.

Chaque structure rectangulaire mesure L 200 x l 300 x H 250 cm et s'inspirent des *casots* que l'on retrouve dans le paysage agricole de notre département. Les structures sont recouvertes de panneaux en contre-plaqué à peindre sur les quatre faces.

Cette année la thématique doit s'inspirer du voyage triomphal de Dalí et le projet proposé devra véhiculer un message positif visant à valoriser l'espace urbain.

## LOCALISATION

- Place Gabriel Péri.
- Quai Vauban (3).
- Devant les Galeries Lafayette.
- Place de la Résistance.
- Place de la Victoire.
- Près de la cathédrale Saint Jean-Baptiste.

## CONDITIONS FINANCIÈRES ET DROITS SUR L'ŒUVRE

L'artiste sera rémunéré à hauteur de 1000 € pour la création d'une œuvre originale de belle facture sur une structure de 25 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un défraiement forfaitaire de 200 € pour le matériel nécessaire à cette création.

Un défraiement forfaitaire supplémentaire de 100 € sera également attribué pour les artistes résidant dans les Pyrénées-Orientales, et de 300 € pour les artistes résidant dans la Région Occitanie et de Catalogne sud.

Soit un montant total de 1300 € TTC pour les artistes habitant dans les Pyrénées-Orientales, et 1500 € TTC pour ceux venant d'Occitanie et de Catalogne sud. Vous devrez déposer votre facture sur la plateforme Chorus Pro pour que la Ville puisse effectuer son paiement.

À la fin de l'évènement, l'artiste pourra récupérer son œuvre après le démontage des structures s'il le souhaite, le transport étant à sa charge. Dans le cas contraire, la Ville de Perpignan sera propriétaire des œuvres sans conditions ni charges.

L'artiste autorise la Ville de Perpignan à faire la promotion de son œuvre, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative : mise à disposition en ligne, intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia (quels qu'en soient le support, la dénomination et la destination), exploitation par voie audiovisuelle et multimédia (y compris le câble et le satellite), sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste. Par ailleurs, les images des œuvres utilisées mentionneront le nom de l'artiste.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- La prise en compte de la thématique demandée.
- Le projet artistique, la qualité plastique et le message véhiculés par l'œuvre.
- L'expérience de l'artiste dans la conduite d'un projet similaire.
- L'adéquation de l'œuvre avec son environnement urbain immédiat.
- L'originalité et la qualité artistique et technique.

**Tout projet délivrant des messages religieux, sexistes, homophobes, politiques ou racistes sera exclu sans soumission préalable au jury.**

Les projets présentés feront l'objet d'une sélection par un jury composé d'élus et techniciens de la Ville de Perpignan, ainsi que des représentants du milieu culturel local. Les 8 street artists sélectionnés se verront attribuer un emplacement parmi les lieux précités.

**Tout dossier incomplet sera exclu de la sélection.**

Les dossiers de candidature sont à déposer avant **le lundi 27 janvier dernier délai.**

Après réunion du jury, les résultats seront annoncés à chaque participant par mail.

## CANDIDATURE

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels et collectifs d'artistes inscrit à la Maison des Artistes ou artistes-auteurs, et/ou s'appuyant sur un statut associatif. Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

### DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Carte d'identité.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Assurance couvrant votre activité professionnelle.

### DOSSIER ARTISTIQUE :

- Présentation de l'artiste : Parcours et expérience artistiques, visuels de vos œuvres et créations antérieures (Book, pdf ou fichiers numériques).
- Vos sites ou réseaux sociaux professionnels.
- Présentation de votre projet : descriptif de vos intentions artistiques et illustrations du projet.

**Plus les dossiers sont détaillés et riches en illustrations, plus le jury disposera d'éléments pour se prononcer sur votre candidature.**

Les candidatures sont à soumettre via [le formulaire en ligne](#)

Pour toute demande d'informations supplémentaires, veuillez-vous adresser à :

#### Direction de la Culture

16 bis rue Émile Zola

Hôtel Holtzer

66000 Perpignan

[expositions.artsvisuels@mairie-perpignan.com](mailto:expositions.artsvisuels@mairie-perpignan.com)

Tel : 04 68 66 33 18

